

- MESURES EXCEPTIONNELLES -

14 MARS AU 30 AVRIL 2020

Conformément aux mesures prises par l'Office Fédéral de la Santé Publique concernant le COVID-19,

Votre restaurant a mis en place les mesures suivantes :

// VISITEURS

Le restaurant accueillera jusqu'à 50 personnes y compris le personnel.

La durée maximale pour vous restaurer est fixée à 45 minutes.

Pour faciliter l'accès à nos produits et services, nous mettons en place le service à l'emporté depuis l'extérieur du restaurant.

// ACCÈS AU RESTAURANT

Afin de respecter les mesures et recommandations de l'OFSP, vous devrez respecter les conditions suivantes :

- **Laver soigneusement vos mains à votre arrivée au restaurant,**
- **Garder vos distances,**
- **Éviter de serrer les mains,**
- **Tousser dans votre coude.**

// INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

En cas de toux et de fièvre, nous vous conseillons de rester à la maison.

En fonction de l'évolution de la situation, nous continuerons à mettre en place les mesures préventives qui s'imposent, et ce en lien permanent avec les autorités sanitaires et compétentes.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de la situation par notre site : **lebleulezard.ch**

Merci de votre compréhension.